



1, rue du Général Leclerc  
77400 POMPONNE  
Tél. : 01 60 07 78 22  
[mairie@pomponne.org](mailto:mairie@pomponne.org)

## DÉLIBÉRATION du Centre Communal d'Action Sociale du 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-neuf heure, le Conseil d'Administration de la Commune de POMPONNE, dûment convoqué le 3 avril 2025, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud BRUNET.

<b>Membres en exercice : 13</b>	<b>Date de convocation : 03/04/2025</b>
<b>Présents : 10</b>	
<b>Absents représentés : 2</b>	
<b>Votants : 12</b>	

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BRUNET, Président, Mme DESCOUX, Vice-Présidente,  
Mme JODIN, Mme MARTINS, Mme BEELS, Mme FRANÇOISE, M. DROMAS, Mme BÉDU, Mme ETIENNE, M. DE SOUSA Pierre José

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme VALLET donne pouvoir à Mme JODIN  
M. BEDU donne pouvoir à Mme BEDU

### ÉTAIT ABSENT :

M. VOISIN

### Invitée :

Mme MOREL, Directrice du Pôle Population

### **N° 2025-03 – SOCIAL – CONVENTION DE PARTENARIAT CIC-PAT LAGNY- RELIAGE**

**Vu** l'article L. 123-8 du Code de l'action sociale et des familles

**Vu** l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales

**VU** le procès-verbal du 18 juin 2024 de l'Assemblée Générale de RELIAGE approuvant la contribution des communes à 0.53€ par habitant

**VU** le rapport d'activité 2023 de l'association RELIAGE

**CONSIDÉRANT** que les associations et organismes concernés participent au développement d'action d'intérêt local,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien du CCAS à la vie associative et aux organismes locaux,

**ENTENDU** l'exposé de Madame la Vice-Présidente,

**Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de partenariat pour l'année 2025 avec l'association CIC PAT LAGNY – RELIAGE, pour un montant de 2 222,82€ soit 0,53€ par habitant pour l'exercice 2025.

**AUTORISE** Monsieur le Président du CCAS a signé cette convention,

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice concerné.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont signé les membres présents.

A Pomponne, le 9 avril 2025

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Arnaud BRUNET

Président du CCAS